

Nombre de Conseillers :

VII-2026-4

En exercice **19**
Présents **18**
Pouvoirs **1**
Votants **19**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier
DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-neuf juin
deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

La présente délibération
peut faire l'objet, dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication
et/ou notification, d'un
recours contentieux par
courrier adressé au Tribunal
Administratif de Rennes 3,
Contour de la Motte, CS
44416, 35044 RENNES
Cedex, ou par l'application
Télérecours Citoyens
accessible à partir du site
www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER – I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER
– F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER
– P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS –
A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. STEPHANY –
L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : Y. RIVAIN
POUVOIRS : Y. RIVAIN à I. RONDOT

Les conseillers présents représentant la majorité des
membres en exercice, il a été procédé à la nomination
de Mme Caridad PELLISSIER, secrétaire de séance.

Objet: Adoption des cartes de préfiguration du recul du trait de côte.

VU le code général des collectivités territoriales
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-22-1 et suivants, L.133-1 et
suivants ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.321-15 et L.562-4-1;
VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et
renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi « Climat et Résilience » et notamment
ses articles 239 et 248 ;
VU le Décret n°2022-750 du 29 avril 2022 complété par le Décret du 31 juillet 2023 et le Décret
du 10 juin 2024 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la
politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires
entraînant l'érosion du littoral ;
VU l'ordonnance n°2022-489 du 6 avril 2022 relative à l'aménagement durable des territoires
littoraux exposés au recul du trait de côte ;
VU l'arrêté du Maire du 21 avril 2023 portant engagement de l'évolution du document
d'urbanisme de la commune d'Arzon dans le cadre de la réalisation des cartes locales du trait
de côte ;
CONSIDERANT l'impossibilité de finaliser la procédure d'évolution du PLU d'Arzon pour
intégrer les cartes de recul du trait de côte (par le biais d'une modification) avant le mois
d'avril 2026, soit 3 ans après l'engagement de la procédure d'évolution, notamment en raison
de la date de finalisation des cartes de ZERTC.
CONSIDERANT que la commune d'Arzon figure dans le décret n°2022-750 du 29 avril 2022
(complété par les décrets du 31 juillet 2023 et du 10 juin 2024) et qu'elle n'est pas couverte
par un PPRL approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte ;

CONSIDERANT que dans ce cas de figure, le conseil municipal d'Arzon de préfiguration en application de l'article L. 121-22-3 du code de l'urbanisme,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUIL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE D'ADOPTER** les cartes de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte à l'horizon de 30 ans et à un horizon compris entre 30 et 100 ans sur le territoire de la commune d'Arzon.

➤ **DIT** que la présente délibération et les cartes de préfiguration ci-annexées seront transmises à l'État sous format électronique et intégrées au portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'urbanisme) conformément aux articles L.133-1 et suivants du code de l'urbanisme.

➤ **DIT** qu'en application des articles L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée sur le site internet de la commune d'Arzon pendant une durée minimum de deux mois.

➤ **DIT** que la présente délibération et les cartes de préfiguration ci-annexées seront notifiées à la Chambre des Notaires du Morbihan en application des articles L.125-5, R.125-23 et R.125-24 du code de l'urbanisme qui précisent que les acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans une zone susceptible d'être atteinte par le recul du trait de côte sont obligatoirement informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence de ces risques et que cette obligation d'information s'applique dans les zones exposées au recul du trait de côte déterminées par une carte de préfiguration adoptée en application de l'article L.121-22-3 du code de l'urbanisme.

➤ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant dûment habilité à cette fin, à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de la présente délibération, à signer tous actes et/ou documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure et à les transmettre au représentant de l'État dans le département.

➤ **RAPPELLE** que les cartes de préfiguration des zones soumises au recul du trait de côte ci-annexées figureront en annexe du PLU d'Arzon en application de l'article R.151-52 du même code.

➤ **DIT** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire d'Arzon, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi de manière dématérialisée, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site Internet « www.telerecours.fr ».

Fait et délibéré à ARZON, le 29 juin 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Caridad PELLISSIER

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire

Olivier DENFER



CARTOGRAPHIE DU RECU
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 115

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le **- 8 JUL. 2026**
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



0 100 200 m

CARTOGRAPHIE DU REcul
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

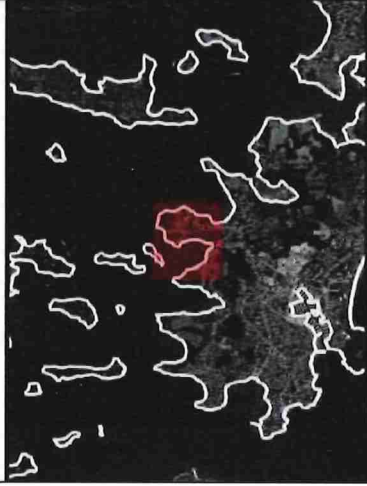
Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 119

Commune(s) : ARZON



Légende

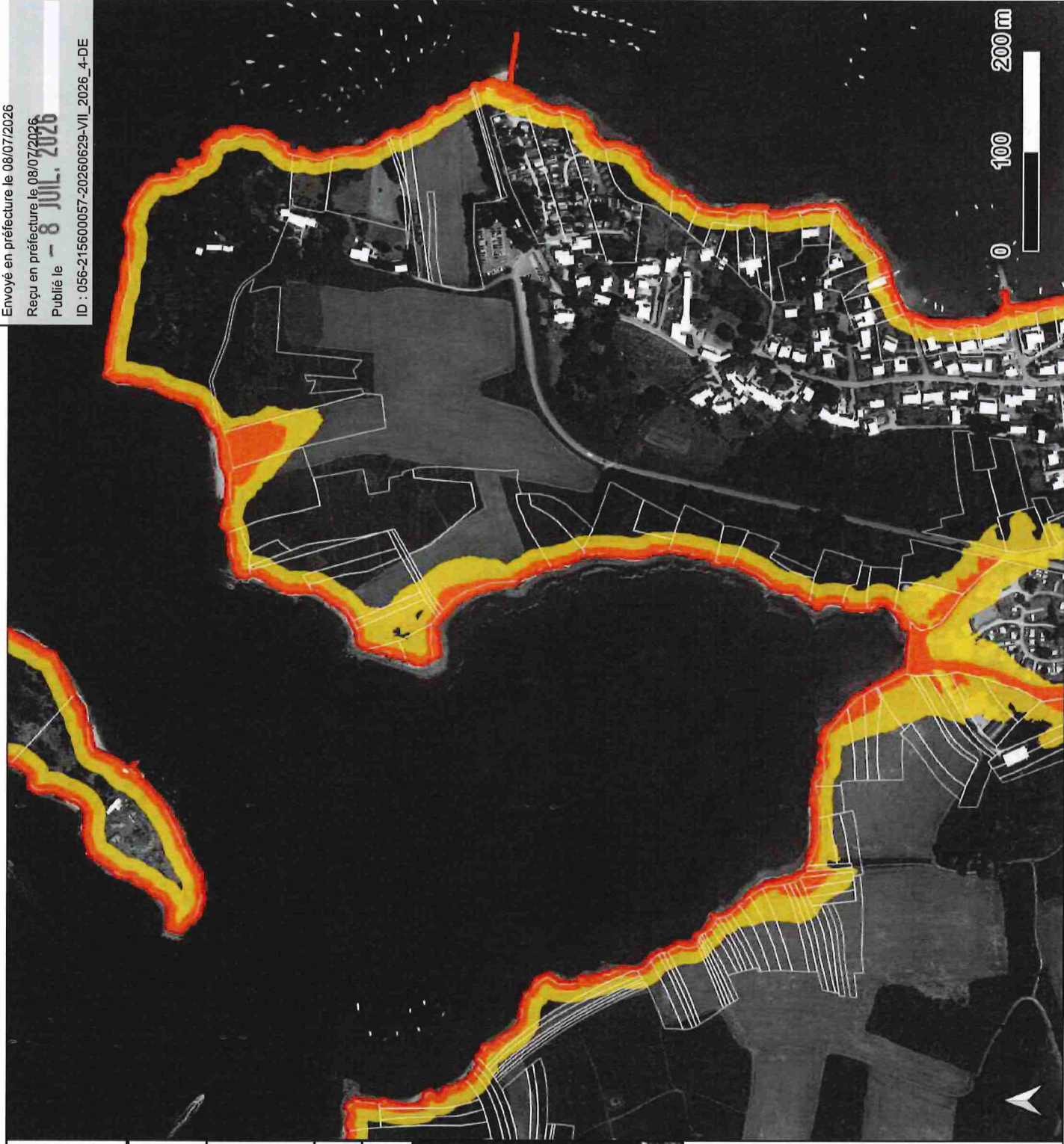
Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le - 8 JUL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

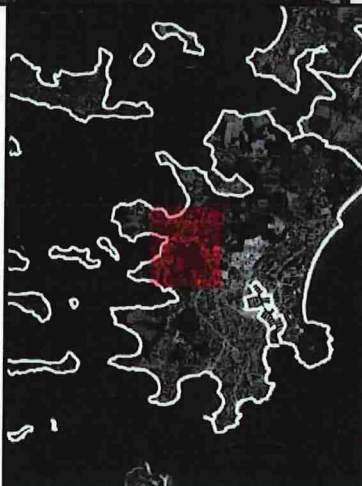
Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 120

Commune(s) : ARZON



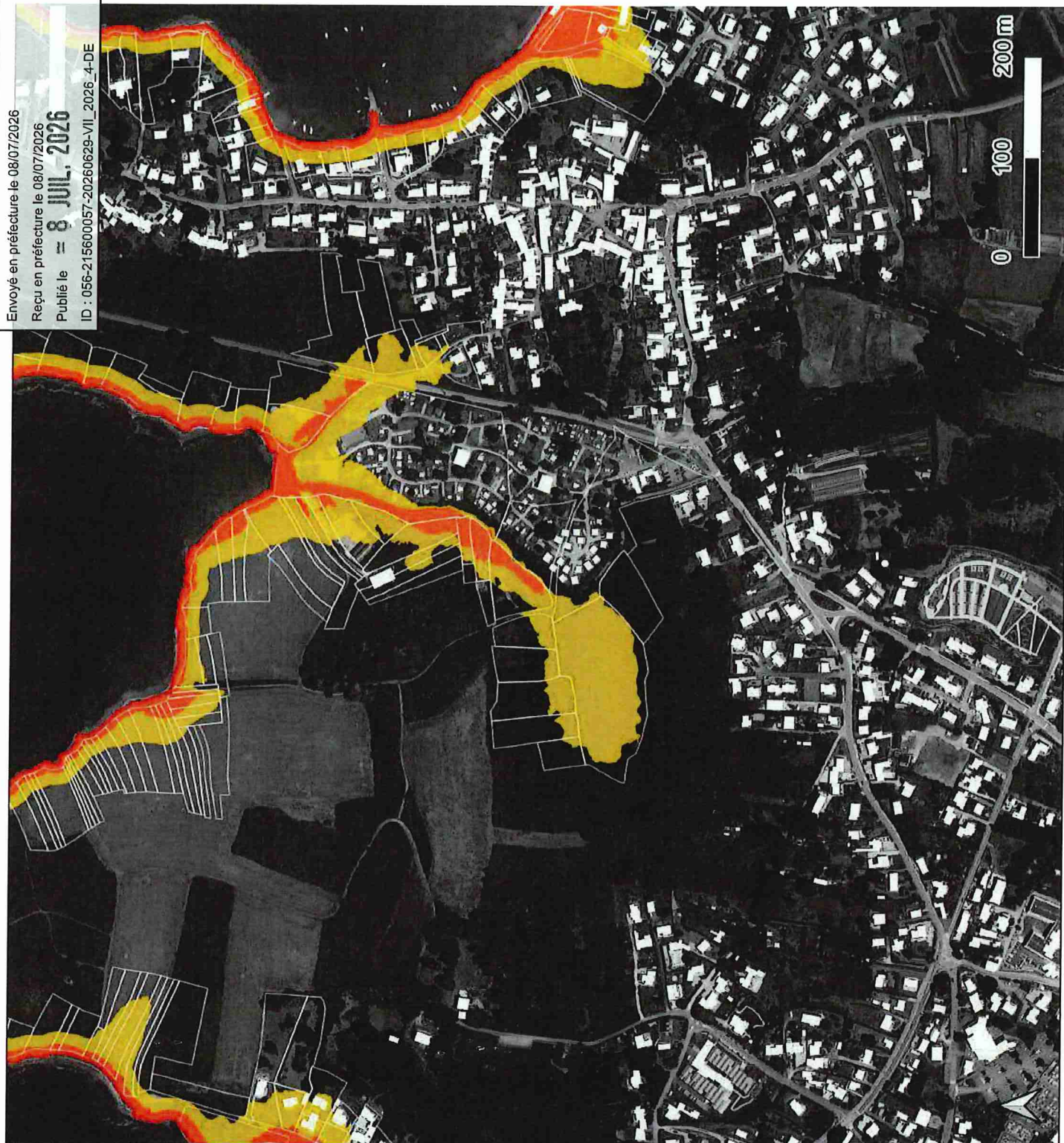
Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

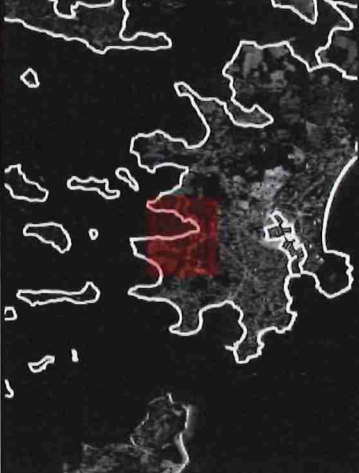
Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL DU TRAIT DE CÔTE A HORIZON 30 ET 100 ANS	
Scénario sécuritaire	
  	
Février 2026	Carte n° 121
Commune(s) : ARZON	
	
Légende	
Projections	
— Trait de côte de référence (2022)	
■ Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)	
■ Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)	
Cadastre	
□ Bâtiments	
□ Parcelles	

CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

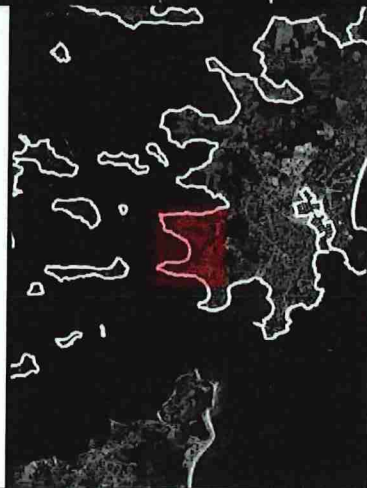
Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 122

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

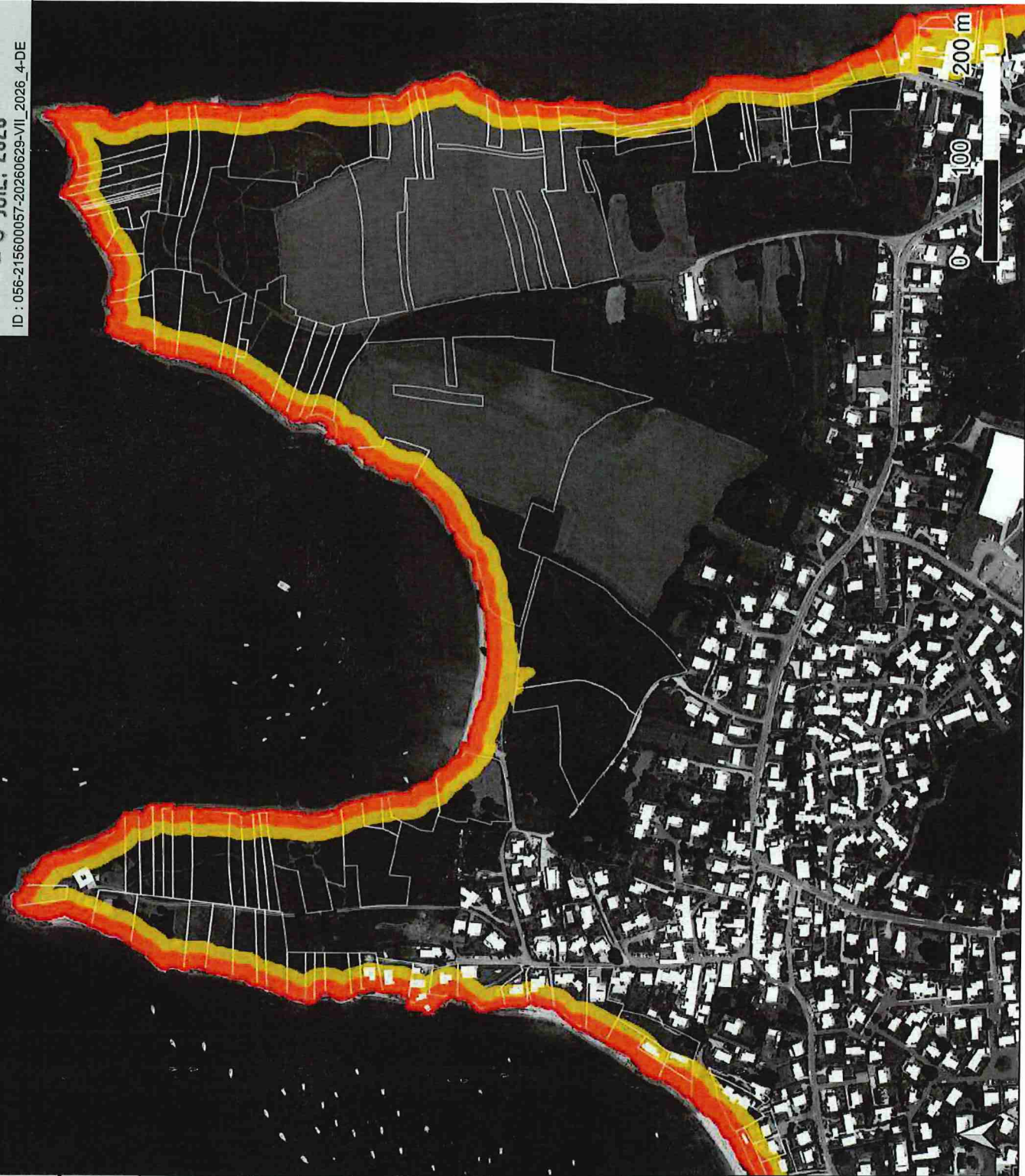
- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 8 JUIL. 2026

ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU REcul
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 123

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Zones basses portuaires

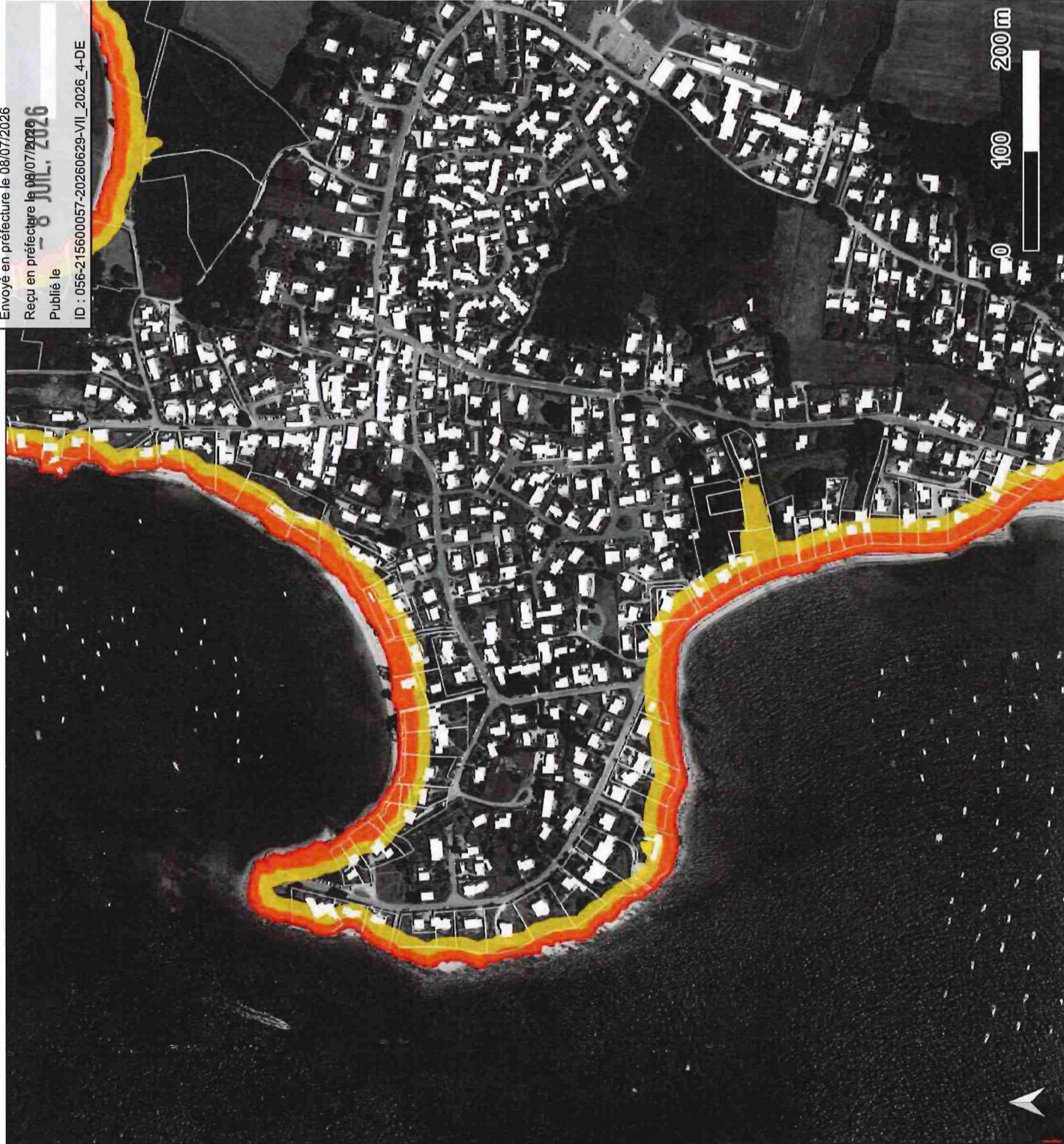
- 30 ans
- 100 ans

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



0 100 200 m

CARTOGRAPHIE DU REcul
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

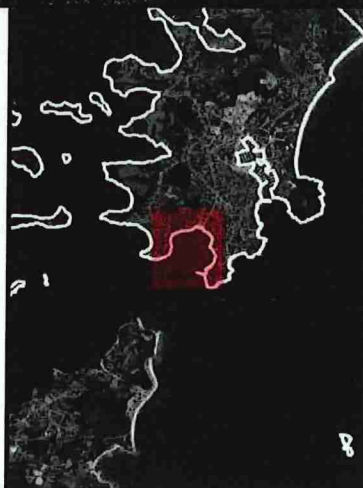
Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 124

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

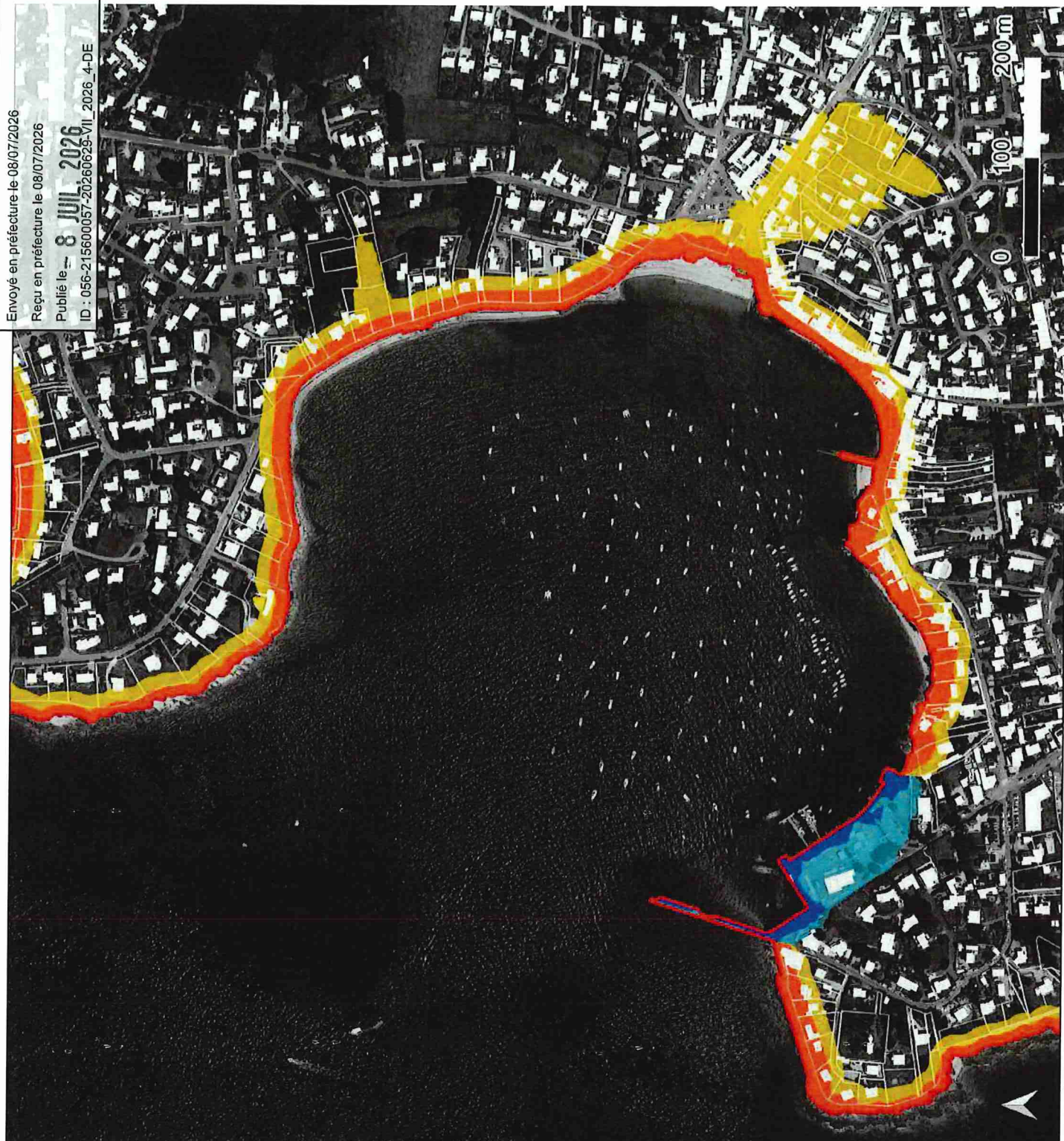
- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

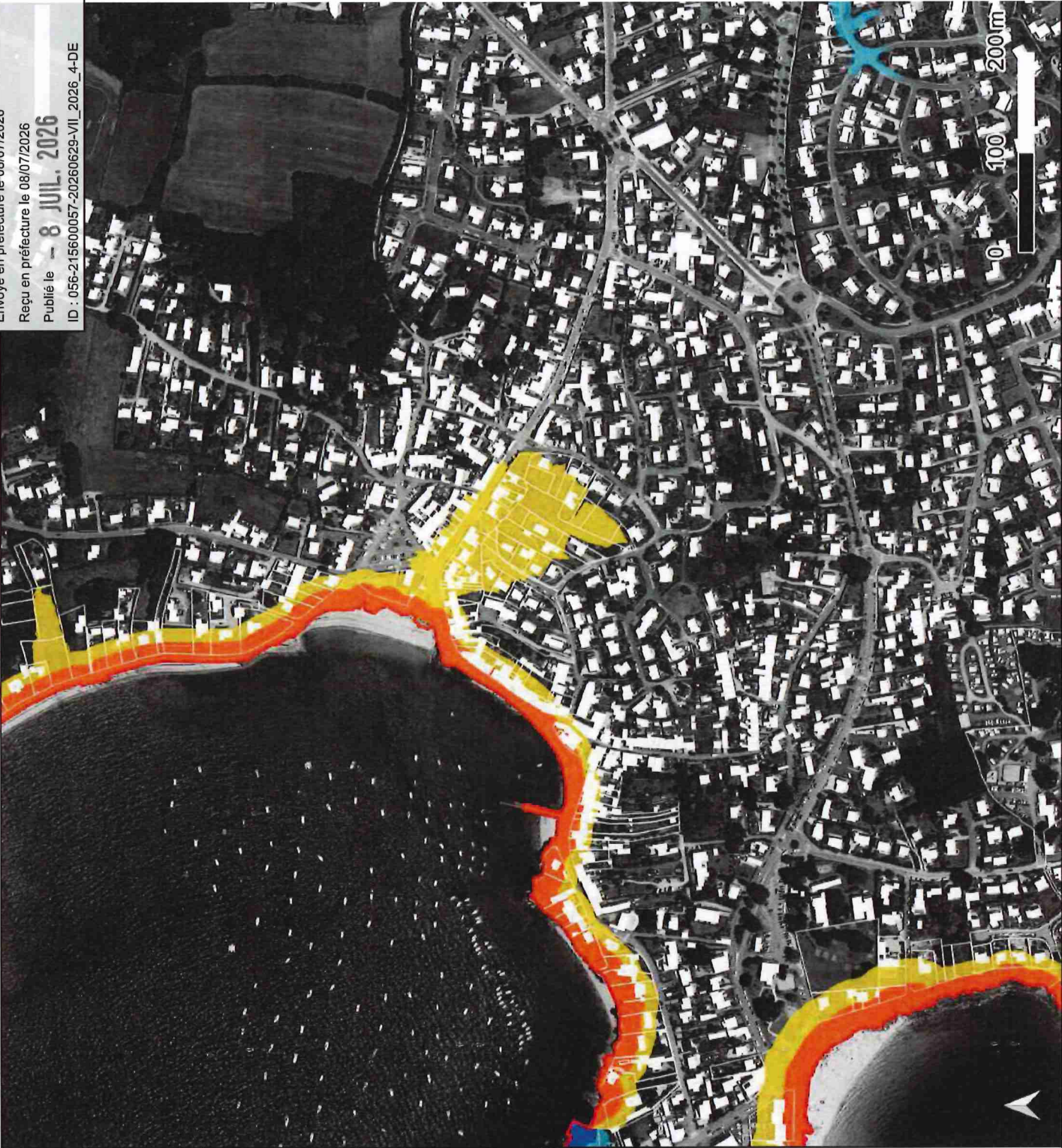
- Bâtiments
- Parcelles

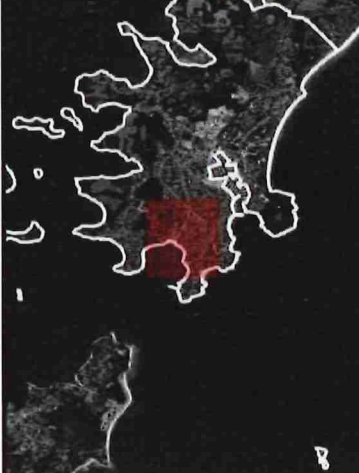
Zones basses portuaires

- 30 ans
- 100 ans



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL DU TRAIT DE COTE A HORIZON 30 ET 100 ANS	
Scénario sécuritaire	
  	
Février 2026	Carte n° 125
Commune(s) : ARZON	
	
Légende	
Projections	
— Trait de côte de référence (2022)	
■ Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)	
■ Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)	
Cadastre	
□ Bâtiments	
□ Parcelles	
Zones basses portuaires	
■ 30 ans	
■ 100 ans	

CARTOGRAPHIE DU RECU
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 126

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

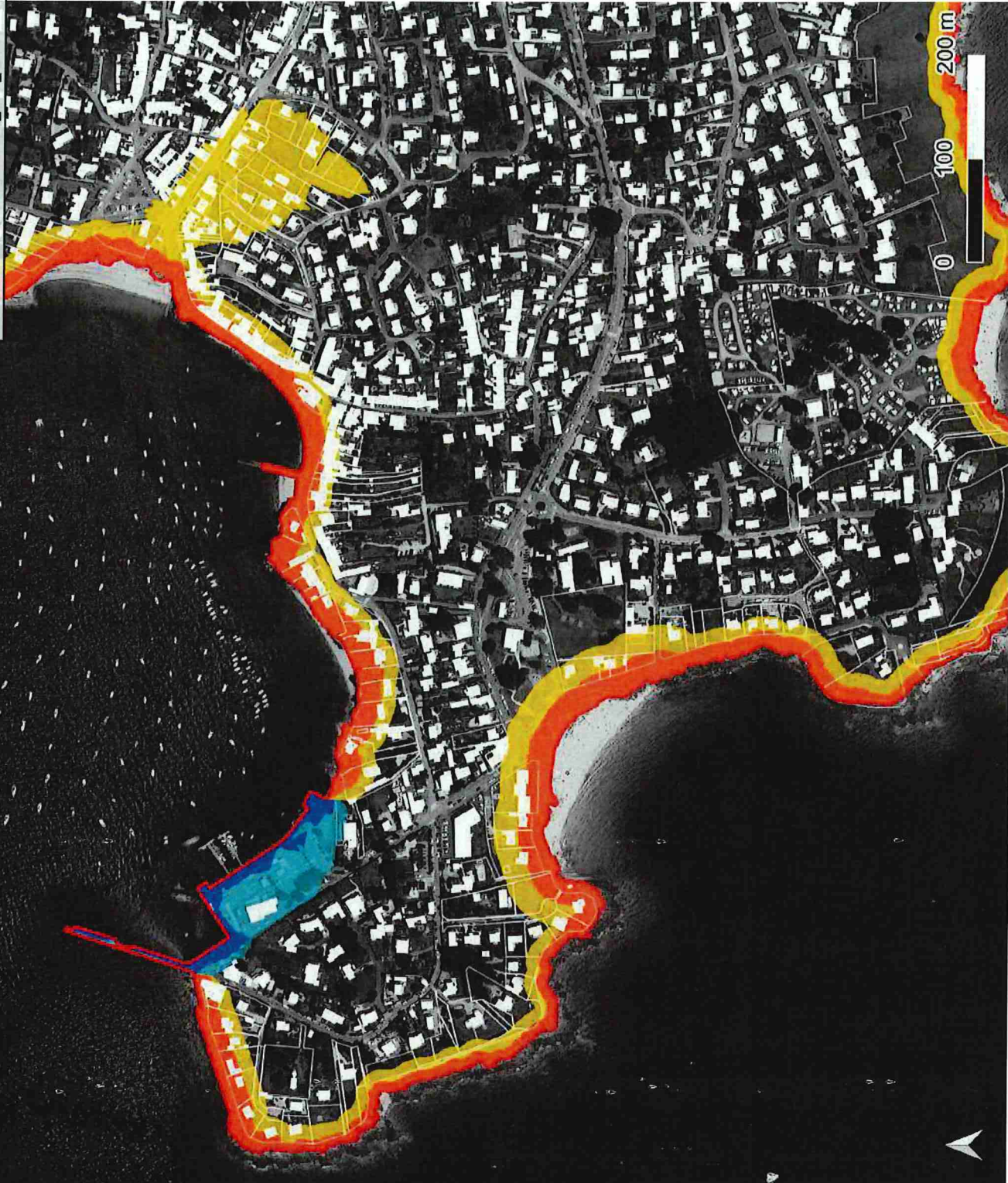
Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Zones basses portuaires

- 30 ans
- 100 ans

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL 2026
ID : 056-215600057-20260629-11_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU REcul
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

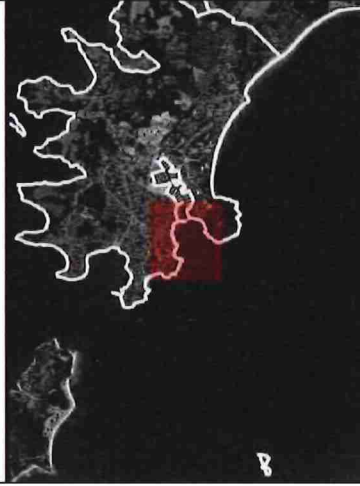
Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 127

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Zones basses portuaires

- 30 ans
- 100 ans

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL 2026
ID : 056-215600057-20260629-VIT_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE CÔTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 128

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Zones basses portuaires

- 30 ans
- 100 ans

CARTOGRAPHIE DU REcul
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 129

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Zones basses portuaires

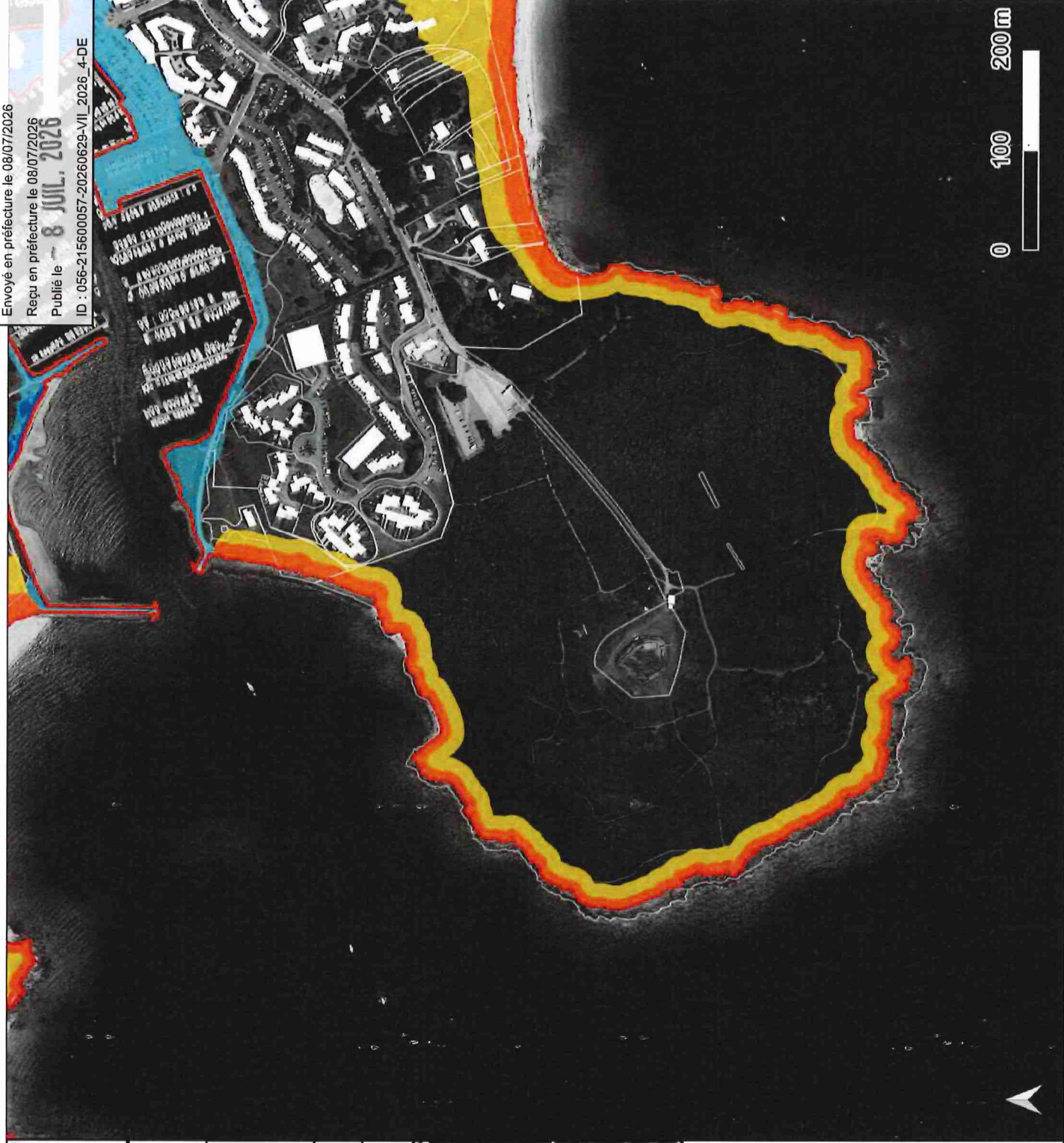
- 30 ans
- 100 ans

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 8 JUL. 2026

ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



ID : 056-21560057-20260629-VII 2026 4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 130

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
 ■ Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
 ■ Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- ☐ Bâtiments
☐ Parcelles

Zones basses portuaires

- 30 ans
100 ans

CARTOGRAPHIE DU RECU
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 131

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le - 8 JUL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

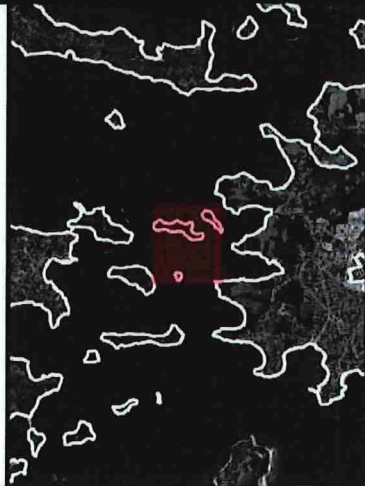
Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 219

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VIL_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 114

Commune(s) :
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS/ARZON



Légende

Projections

-  Trait de côte de référence (2022)
-  Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
-  Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

-  Bâtiments
-  Parcelles



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08 JUL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE

CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 132

Commune(s) :
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS/ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JULI 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE CÔTE
À HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 133

Commune(s) :
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS/ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 8 JUL. 2026

ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 116

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 8 JUL. 2026
ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE

CARTOGRAPHIE DU RECUIL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 117

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

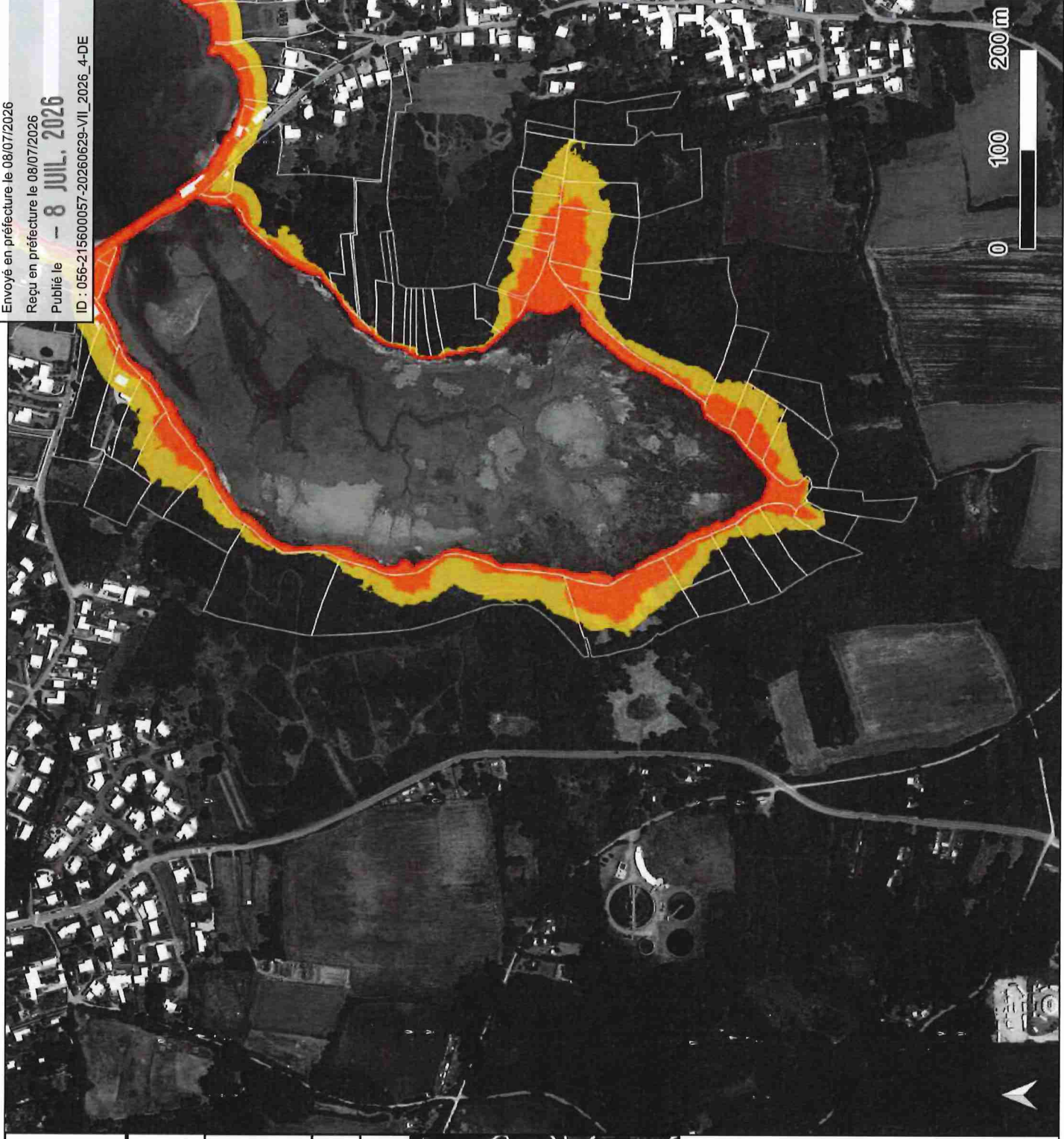
- Bâtiments
- Parcelles

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le — 8 JUL. 2026

ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE



CARTOGRAPHIE DU RECUL
DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ET 100 ANS

Scénario sécuritaire



Février 2026

Carte n° 118

Commune(s) : ARZON



Légende

Projections

- Trait de côte de référence (2022)
- Zone de recul 0-30 ans (+0,32m)
- Zone de recul 30-100 ans (+1,33m)

Cadastre

- Bâtiments
- Parcelles



Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 8 JUL, 2026

ID : 056-215600057-20260629-VII_2026_4-DE

